vant une boutade en vers sur *l'art de culotter les pipes*. Nous ignorons absolument quel rapport il peut y avoir entre l'art de culotter des pipes et la suprême distinction qu'affichent les membres du jockey-club.

Le paquebot du Brésil a apporté Lisbonne la nouvelle du bombardement de Paysanda (Uruguay) par l'escadre brésilienne. Le Paraguay avait commencé les hostilités entre le Brésil.

Que vont dire les nombreux lecteurs du *Petit Journal ?* Un correspondant de Paris ose essayer de faire descendre de son piedestal le fameux Timothée Trimm. Il paraît que le rédacteur négligeant un peu sa prose et oublie de se relire; voici en quels termes est formulée l'accusation:

« Le *Petit Journal* a la prétention de se faire l'éducateur du peuple. A ce titre, il a, dit-on, le privilége que n'obtiennent pas les autres journaux de Paris. Par exemple, il confie ses numéros au chemin de fer, en autant 3e colis qu'il y a de départements desservis par ce représentant du journalisme à prix réduit; au lieu de payer les droits de poste pour chacune de ces feuilles, ce qui lui serait trop coûteux. Certes nous n'envions pas les faveurs accordées au *Petit Journal* tout en regrettant que les publications périodiques ne soient pas toutes sur le pied d'une égalité parfaite; mais nous voudrions que l'éducatiou populaire fût entreprise par des instituteurs plus sûrs de leur fait et capables d'enseigner la langue française aussi correctement que la géographie, et *vice versa*.

« Or, le fécond chroniqueur du *Petit Journal*, la croqueluche de ses deux cent mille abonnés et abonnées, Timothée Trimm, pour résumer par ce nom, qui figurera à part dans l'histoire littéraire de notre temps, parlait l'autre jour de la translation du cœur de Voltaire à la Bibliothèque impériale, et il appelait ce cœur l'illustre *vertèbre !* La plume lui avait tourné dans les doigts et il avait sans doute voulu écrire l'illustre *viscère*.

« Aujourd'hui Timothée Trimm, racontant un diner auquel il a pris part, fait ainsi parler l'amphytrion : Je vais vous verser un verre de ce vin de Constance, *qui date du temps du Concile*.

« Si l'illustre conteur avait bien voulu prendre le premier dictionnaire de géographie venu, il y aurait vu que le vin de Constance se récolte au cap de Bonne-Espérance et non pas dans la ville où se tint le concile.

« O Géographie! ô langue française! que de crimes on commet en votre nom dans les colonnes du *Petit Journal*!!! »

Le produit des contributions indirectes tend à s'accroître incessamment en France. On en jugera par les chiffres ci-dessous, qui font connaître ce qu'était ce produit en 1854, et le total auquel il s'est élevé dans le courant de l'année dernière :

	1864.	1854.
Enregis'.. F.	329,000,090	230,000,000
Tabacs. . . »	233,000,000	113,000,000
Boissons. . »	216,000,000	106,000,000
Douane, . . »	163,000,000	192,000,000
Timbre. . . »	76,000,000	49,000,000
Taxes post. »	72,000,000	53,000.000
Poudres . . »	13,000,000	8,000,000
Autres bl. . »	74,000,000	96,000,000
Total. F.	1,176,000,000	847,000,000

La différence au profit de 1864 est de 329 millions, et représente une augmentation de plus d'un quart, augmentation qui serait encore plus élevée si, dans le courant du dernier exercice, le produit des contributions indirectes n'avait pas eu à subir une diminution factice, résultant de la nouvelle législation sur les sucres.

Par rapport à l'impôt direct, qui ne dépasse pas 520 millions, on voit quelles précieuses ressources les contributions indirectes constituent pour l'Etat et les améliorations qu'elles permettront d'entreprendre et de réaliser lorsque leur produit se sera encore accru par le simple effet du développement de la richesse générale du pays, à laquelle on ne pourra pas encore dire de si tôt : « Tu n'iras pas plus loin ! »

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

DÉSORDRES A TULLE.

La ville de Tulle, chef-lieu du département de la Corrèze, a été, mardi dernier, le théâtre d'assez graves événements.

Une délibération prise par le conseil municipal, portait qu'à dater du 1er janvier, un droit fixe serait perçu sur les bestiaux conduits sur les champ de foire.

Le 17 janvier, à la grande foire de St-Antoine, cette nouvelle mesure a été mise en vigueur pour la première fois.

Le matin, au bureau d'octroi de la barrière, l'impôt nouveau a été refusé par les gens de la campagne. Des pierres ont été lancées, des coups de bâton donnés.

La force armée a été refoulée par les émeutiers. Les paysans se sont précipités sur la maison où est placé l'octroi ; ils voulaient la démolir. Un coup de feu a été tiré sur un des assaillants, qui est tombé raide mort.

Voici un recit détaillé de ces faits, que nous empruntons au *Courrier du Centre*, journal publié à Limoges :

Le 17, dans les bureaux du Treich, du Tranchat et du Quai-de-Lyon, la perception s'était opérée sans la moindre discussion de la part des cultivateurs ; ils payaient l'impot et prenaient leur quittance.

Au bureau de la Barrière, les gens conduisant des porcs gras et arrivant en foire étaient très nombreux ; ils cherchaient à passer sans payer les droits, et, à un moment donné, ils ont forcé le passage.

Les employés de service avaient auprès d'eux un très-petit nombre de soldats et de gendarmes. Les paysans ont commencé à crier, à dire qu'ils ne paieraient pas et ont levé leurs bâtons pour frapper. Ils se sont précipités sur le poste, qui a dû battre en retraite en présence d'une foule grossissant sans cesse.

A ce moment, de renforts sont arrivés, mais ils étaient encore impuissants contre le nombre des agresseurs, d'autant plus que les soldats, ne voulant pas se servir de leurs fusils, luttaient corps à corps et perdaient par conséquent tous leurs avantages. De leur côté, les gendarmes tâchaient de calmer ces forcenés qui lançaient d'énormes pierres arrachées au mur du parapet de la route de Mauriac, ou prises dans les carrières voisines.

C'est à ce moment que M. le procureur impérial de Saint-Avid recevait à la clavicule de l'épaule droite une pierre lancée avec violence, qui amenait une effusion de sang et l'obligeait à quitter le théâtre de la lutte.

Le commandant de gendarmerie, M. Borghé, M. le capitaine François, recevaient aussi d'énormes blocs de pierre, qui les atteignaient à la poitrine. M. François a été renversé par le choc.

Un caporal était, lui aussi, renversé et même à terre on lui lançait des pierres.

M. le juge d'instruction était accouru sur le champ et arrêtait de sa main les plus rebelles, ceux du moins qu'il était permis de distinguer au milieu de la mêlée.

Quand la troupe, cernée et saisie dans le bureau d'octroi, comprit qu'elle allait être victime de la colère de ces gens que la raison avait abandonnés, au moment ou une pierre, qui aurait infailliblement amené la mort, allait tomber sur la tête du lieutenant commandant le détachement, deux soldats ont fait usage de leurs armes : un homme, le sieur Raffy, est tombé raide mort. La balle, après lui avoir traversé le cœur, a été se loger en face dans la porte du café Combrade, Raffy était du village de Vieillemar, commune de Saint-Martial-de-Gimel.

Lorsque les paysans ont vu un des leurs étendu mort sur la route impériale, ils ont pris la fuite et se sont réfugiés sur les hauteurs, prêts à lancer des pierres ; mais M. le préfet a donné ordre de les déloger, et cet ordre a été immédiatement exécuté.

Dans la soirée, la ville était tranquille.

Nous n'avons pas indiqué le rôle qu'a rempli dans cette triste journée du 17 janvier le premier magistrat du département. M. Marlière est arrivé immédiatement dans le faubourg Saint Jacques. Nous l'avons vu à l'œuvre, et avec cette énergie que donne une grande fermeté de caractère, M. le préfet a pris des mesures qui ont épouvanté les émeutiers, et ont ensuite empêché que des scènes aussi déplorables ne se renouvelassent.

Auprès du préfet de la Corrèze était M. Lafond de Saint-Mur, maire et député, qui, lui aussi, s'est montré plein de courage et de sang-froid.

On assure que plusieurs personnes sont blessées très-grièvement. L'une d'elles serait, dit-on, morte dans la journée à l'hôpital de Tulle.

Trente-deux personnes ont été arrêtées et écrouées à la prison de ville.

JACQUES DE MAURIANGES.

Tulle, 18 janvier 1865.

FAITS DIVERS

— Le *Courrier de Bretagne*, , qui se publie à Lorient, annonce dans les termes suivants la cessation de l'épidémie qui a sévi dans cette ville :

« La maladie qui a si cruellement régné dans nos casernes a enfin complétement perdu son caractère épidémique, et nous sommes heureux de pouvoir même dire qu'elle est entièrement éteinte.

On ne compte plus guère dans nos hôpitaux que des convalescents, dont la guérison ne dépend désormais que de leur exactitude à se conformer aux prescriptions du régime de prudence qui leur est ordonné. Profitons de cette occasion pour répéter, comme réponse à d'absurdes bruits, que notre population n'a nullement été atteinte par le fléau, et que Lorient n'a pas cessé de jouir de la salubrité habituelle. »

— Les journaux égyptiens annoncent que S. Exc. Moussa-Pacha, gouverneur-général de la haute Afrique, vient d'envoyer à l'Ecole de médecine du Caire le cadavre, couservé dans du sel, d'une négresse qui offrait un singulier cas de conformation. Elle n'avait pour tout organe visuel qu'un œil placé sur la région de l'occiput.

Il est regrettable que le mode de conservation par trop élémentaire adopté pour préserver ce singulier phénomène de la putréfaction n'ait pas empêché les progrès d'une décomposition qui rendra bien difficile, sinon même impossible. l'embaumement par les procédés scientifiques de ce curieux spécimen d'un cyclope femelle.

— Le prévenu Fiebig, ex-banquier à Liége, accusé de faux en écriture de commerce et de banqueroute frauduleuse, a été extradé des prisons de Wiesbaden et est arrivé hier soir à Liége où il a été écroué dans la prison de St-Léonard.

— Le train du chemin de fer de l'Est, qui arrivait hier à quatre heures et demie du matin à Pantin, amenait avec lui les débris sanglants d'un corps humain horriblement mutilé. Ce cadavre a été reconnu pour celui d'un vieillard nommé G..., employé comme ouvrier à la gare de Paris.

Tous les matins, à quatre heures, il quittait la commune de Noisy-le-Sec, où il demeurait, pour se rendre à son poste, et il suivait la voie comme le chemin le plus facile et le plus direct. Il est probable qu'il s'était trop approché des rails, et qu'il a été saisi lors du passage du train, qui a traîné ce malheureux plus de quatre kilomètres.

— Le docteur Decaisne, d'Anvers, vient de découvrir une nouvelle et singulière propriété de l'huile de pétrole : il annonce que ce liquide détruit instantanément l'insecte-parisite qu'on appelle l'*acarus*, et qui est la cause de cette maladie de peau connue sous le nom de gale. La manière d'appliquer ce remède est bien simple : il s'agit de l'étendre sur la partie malade sans même frotter ; la vapeur de l'huile suffit pour désinfecter les vêtements qu'aurait attaqués le virus. Si tout cela est vrai, ajoute le *Builder*, qui rapporte le fait, il n'y a pas de doute que le même remède ne puisse être appliqué à d'autres maladies de peau dues à des causes analogues, qui prennent leur source dans la présence d'insectes parasites, et l'on peut présumer qu'il sera possible aux cultivateurs et aux jardiniers d'en tirer parti dans leurs professions.

— Un effroyable incendie s'est déclaré vendredi au Théâtre royal d'Edimbourg. On compte sept tués et le nombre des blessés est considérable.

— Une maîtresse de piano de Londres avait reçu d'un ami la promesse d'un piano de 100 livres sterl., en échange d'un million de timbres-postes ayant servi. Avec l'aide d'une amie habitant Hambourg, qui a collectionné pour elle en Allemagne et en Prusse, elle a pu réunir le chiffre demandé, et elle est entrée en possession du piano.

— Mercredi, aux assises de Leeds, Thomas Skaife, administrateur et caissier de Johu Wood Head Marsden, maître de forges de Leeds, a été convaincu d'avoir fabriqué et mis en circulation des lettres de change sur la Compagne de la Banque de Leeds, et il a été condamné à quinze années de servitude pénale. On se rappellera que Marsden, qui s'est enfui à New-York, a frustré la Banque au moyen de faux billets au montant de 800,00 livres sterling.

— Les cochers sont souvent bien insolents avec les femmes qui sont forcées de prendre une voiture, sans être accompagnées d'hommes.

Ces jours-ci une artiste du Théâtre-Français, pressée d'arriver à la répétition de la comédie de M. Emile de Girardin, monte dans un coupé et demande au cocher son numéro.

— Madame, répond cet agréable farceur, je ne donne jamais mon numéro que lorsqu'on ne me le demande pas, et il remonte fièrement sur son siége.

Arrivée au Palais-Royal, Mlle X... descend de voiture et donne 2 fr. pour sa course au cocher.

— Eh bien, et le pourboire ? dit insolemment celui-ci.

— Monsieur, répond la dame, je ne donne jamais de pourboire que lorsque l'on ne m'en demande pas.

— M. Noilly, qui avait fondé à Lyon une importante et célèbre maison de commerce pour la fabrication des liqueurs, vient de mourir à Marseille d'une façon bien tristement tragique. M. Noilly avait une de ses filles mariée à Marseille, et comme, d'ailleurs, sa maison y possède une succursale importante, il partageait son temps entre Lyon et Marseille. Dernièrement, il se trouvait dans cette dernière ville. Un soir, il sortait de dîner avec son gendre. Sa voiture l'attendait à la porte. Au moment même qu'il prit place dans son équipage, un jeu de lumière projeté par les lanternes d'un cabriolet atteint les yeux de ses chevaux et leur inspire une telle frayeur, que successivement ils se cabrent et lancent des ruades avec une impétuosité dont le cocher ne put se rendre maître. Les efforts faits pour les retenir les irritent davantage; le cocher est renversé de dessus son siége et tombe sous les pieds des chevaux.

Les passants attirés par le bruit parvinrent à dominer leur emportement et à dégager le malheureux cocher, assez grièvement blessé. Cependant, personne ne donne signe de vie dans la voiture. On ouvre la portière, et l'on trouve M. Noilly sans connaissance. Le saisissement causé par le danger avait été tellement vif, qu'il avait été frappé d'une congestion cérébrale. Malgré les soins qui lui ont été prodigués, il n'a pu reprendre ses sens, et il est mort après une longue agonie de trois ou quatre jours.

— On sait que les femmes viennent d'être admises à Victoria, colonie anglaise de l'Australie, à participer au droit électoral et que, contrairement aux prescriptions légales, elles ont dédaigné le vote secret et, chose assez étrange raffermi le pouvoir chancelant en appuyant le parti conservateur. M. Auguzte Léo dit, à ce sujet, dans le *Journal des Débats* :

« Voilà une manière de sauver l'ordre qui en vaut bien une autre. Mais quoi ! un coup d'Etat conservateur accompli par des femmes ? diront quelques uns ; cela n'est possible qu'aux Antipodes, où le monde est à l'envers et où l'on marche sur la tête. Chez nous, dans notre vieille Europe, poëtes et philosophes, gens véridiques s'il en fut (comme chacun sait), ne s'accordent-ils pas à déclarer que les femmes sont ce qu'il y a au monde de plus variable et de moins sûr ? Cette loi australienne est faite pour Victoria et non pour Paris. — Nous le voulons bien, et pourtant si la mobilité fugitive des sentiments et des opinions devait être une cause d'exclusion, il en est parmi nos compatriotes barbus de très électeurs et de très éligibles dont les noms ne devraient plus figurer sur les listes électorales. »

— D'après le *North China Daily-News*, la perte du navire anglais *Racehorse* sur les côtes de Chine est due à une erreur du capitaine qui, croyant entrer dans le port de Chefoo, s'est engagé par un temps sombre et brumeux dans la baie de Lunh-Mun. La ressemblance entre ces deux points a déjà causé de nombreux naufrages.

Au moment de l'échouage, la mer était assez calme, mais elle ne tarda pas à grossir, et tous les efforts pour relever le navire furent inutiles. On avait d'abord coupé les mâts et essayé de gagner la terre à toute vapeur ; le temps devint si mauvais qu'il fallut y renoncer et qu'on ne put même mettre les embarcations à la mer.

Les hommes furent donc forcés d'attendre, réfugiés sur l'épave, pendant trente-six heures ; mais 99 périrent de froid ou furent emportés par les larmes. Enfin une jonque recueillit le commandant Boxer, le payeur, le maître d'équipage et six matelots.

— On annonce de Montevideo qu'un bâtiment de guerre anglais a brûlé en mer. Cinquante hommes d'équipage et un officier ont été perdus.

— Le vrai peut quelqefois n'être pas vraisemblable. En voici bien une preuve. A l'occasion de la fête des Rois, le duc de Sutherland, de garibaldienne mémoire, fit confectionner pour ses fermiers un vol-au-vent colossal. Cette gigantesque pâtisserie se composait de : deux oies, deux dindes, quatre poulets, six canards sauvages, huit pigeons, deux coqs-d'Inde. quatre faisans une oie sauvage, dix bécassines, six pluviers, vingt-cinq moineaux, trente lapins,, cinq lièvres, un gigot de veau une côte de moutou, quatre jambons de porc, deux hectolitres de farine, trente kilogrammes de beurre, et enfin douze canards vivants, qui, lorsque le couvercle fut enlevé, prirent leurs vol... au vent et égayèrent le repas de leurs gazouillements.

— Le *Morning-Star* raconte qu'une curieuse expérience vient d'être faite à Hyde-Park par deux français, MM. Presleau et Gros, et il dit avec raison que si elle vient à être popularisée, elle rendra désormais impossibles les terribles accidents qui se produisent dans les cas où les chevaux prennent le mors aux dents.

Hier, vers deux heures, au moment où il y avait à Hyde-Park une foule considérable, attirée par le beau temps, M. Presleau, conduisant une voiture à deux chevaux, les lança à fond de train sur la route, en ce moment à peu près dégagée, et a un signal donné, les deux chevaux sortirent immédiatement du brancard, et la voiture s'arrêta presque instantanément, ne faisant que le trajet impliqué par la vitesse acquise Une foule considérable accourut sur-le-champ, croyant un accident. Mais les chevaux furent remenés, et on reconnut que rien dans leur harnachement n'avait subi d'avarie.

Sur l'invitation de plusieurs curieux rassemblés, l'expérience fut renouvelée avec le même succès.

Par un mécanisme très simple et très ingénieux, le cocher tire une rêne placée à sa portée, près du marchepied, quand les chevaux sont lancés au galop, et aussitôt la partie du harnais qui se rattache aux traits tombe, reste à la voiture, et les chevaux sont libres et immédiatement dégagés.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

BULLETIN FINANCIER.

On débute dans les cours d'hier, mais pour faiblir bientôt. Les dispositions du public paraissent néanmoins favorables et les bilans de la Banque d'Angleterre et de la Banque de France produisent une bonne impression. C'est dans l'absence presque complète des affaires qu'il faut chercher la cause principale de la lourdeur du marché. Le comptant est excellent. Les cours se relèvent un peu après 2 heures et se maintiennent assez bien jusqu'en clôture, mais les affaires sont toujours fort inactives.

La rente, ouverte à 67 fr. finit à 66-95 après avoir fait 67-05 au plus haut et 66-85 au plus bas. L'Italien s'est relevé de 65-15 à 61-35 et le mobilier de 951-25 à 958-75. L'Espagne est à 566-25. Tous les chemins sont un peu plus faibles à l'exceptation du Lyon qui reste à 931-25. L'emprunt mexicain est à 54 3/8. Les consolidés anglais sont venus en hausse de 78 à la 2e côte ; ils sont à 89 1/8 à 90.

Cours moyen du comptant : 3 0/0 66-90 4 1/2 0/0, 95-82 1/2.
Banque de France : 3,515.
Crédit foncier : 1265.

Nous avons souvent parlé à nos lecteurs de

LA MODE ILLUSTRÉE

et nous ne pouvons que persister dans les éloges que nous lui avons accordés. L'*utilité*, tel est en un mot le programme de ce journal, par excellence *journal de la famille*, paraissant une fois par semaine, chaque dimanche, et donnant douze planches, qui contient une multitude de patrons en *grandeur naturelle*. L'administration de la MODE ILLUSTRÉE fait paraître depuis le 1er octobre, de nouveaux modèles de chapeaux, robes, manteaux, vestes, lingeries, etc., enfin tous les objets que la *saison d'hiver* comporte ; *tous ces objets trouvent leurs places dans les 52 numéros que* la Mode illustrée *donne chaque année représentés par de très belles gravures sur bois ou sur acier (coloriées), selon l'édition qu'on choisira* (près de mille gravures).

Inspirer aux femmes de toutes les classes le goût du travail en leur donnant les modèles les plus exacts et les explications les plus taillées et les plus minutieuses de tous les genres de travaux : *tricot, crochet, tapisseries, jours de dentelles; broderie sur toute étoffe* : leur enseigner à préparer elles-mêmes tous les objets qui servent à vêtir *elles et leurs enfants*; rendre ces travaux attrayants en les rendant faciles, c'est ainsi que l'administration de la Mode illustrée a envisagé la voie qu'elle devait parcourir.

Des conseils relatifs au gouvernement des ménages, des recettes d'économie domestiques, des articles sur le savoir-vivre composent un enseignement destiné à compléter toutes les éducations féminines; des nouvelles rédigées de façon à intéresser les femmes tout en offrant aux jeunes filles des tableaux d'une moralité scrupuleuse, forment des articles variés la partie littéraire de la Mode illustrée.

Pour satisfaire celles de ses abonnés, qui reconnaissant l'utilité et la parfaite exactitude des patrons, ont désiré d'en voir augmenter le nombre, la Mode illustrée a publié une ANNEXE intitulée :

LES PATRONS ILLUSTRÉS

composés de 14 livraisons par an. Ces 26 feuilles offrent un total de 200 patrons au moins ; l'abonnement aux *Patrons illustrés, réservés aux abonnés de* la Mode illustrée *seulement*, est de 4 fr. par an. Donc, pour 18 fr. par an, on reçoit 52 numéros et 26 feuilles de patrons (franco), tandis que l'édition ordinaire coûte toujours, avec 12 feuilles de patrons, 14 fr. par an (franco).

Afin de prouver au public qu'elle prend un engagement sérieux, l'administration de la Mode illustrée, 56, rue Jacob, à Paris, *envoie* gratis *et* franco, *sans engager à rien, un numéro quelconque* à toute personne qui en fait la demande par *lettre affranchie*. On peut, si on le préfère, à titre d'essai, ne s'abonner que pour TROIS MOIS, au prix minime de 3 fr. 50 pour treize numéros.

Envoyer le prix, soit en timbres-poste, soit en un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. Firmin-Didot frères, fils et Ce, rue Jacob, 56, à Paris.

Les abonnements datent du 1er de chaque mois.

COMPTES COURANT AVEC CHÈQUES

ET FONDS DISPONIBLES RAPPORTANT 5 0/0.

Bons à échéance rapportant 5 1/2 et 6 0/0.

AVANCES SUR TITRES 6 0/0 et 1/4 de commission.

Arbitrages, émissions, encaissement de coupons et d'effets de commerce.

ACHAT et VENTE de toutes valeurs françaises et étrangères.

Renseignements spéciaux sur les valeur françaises et italiennes.

La souscription à la huitième série pour les opérations d'arbitrages est ouverte jusqu'au 10 février prochain.

MM. L. MOUTIER ET Ce, Banquiers, *rue Richer, 47, à Paris.* 5101-9400

AFFECTIONS DE POITRINE.

CATARRHES, COQUELUCHES, GRIPPE, ETC.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NAFÉ de DELANGRENIER sont les pectoraux les plus *efficaces* pour combattre les maladies de poitrine, les *catarrhes*, asthmes, *toux* nerveuses, grippes, *coqueluches*, maux de gorge, palpitations, et enfin toutes les *irritations* ou inflammations des organes de la *poitrine* et des bronches. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du docteur OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans les pharmacies. 5087-9261

THEATRE DE LILLE

DIMANCHE 22 JANVIER 1865.

à 5 heures 1/4.

Abonnements et entrées de faveur suspendns.

Le PARDON DE PLOERMEL, opéra comique en 3 actes.

Le COURRIER DE LYON, drame en 5 actes.

LUNDI 23 JANVIER 1866.

REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE

au bénéfice de

Mlle LOUISE SIMON,

1re Ingénuité

AVEC LE CONCOURS DE TOUS LES ARTISTES DRAMATIQUES DU THÉATRE.

LA MAISON DU BAIGNEUR,

GRAND DRAME EN 5 ACTES ET 12 TABLEAUX

de M. Auguste Maquet.

Cette pièce, de la plus haute importance au point de vue scénique et littéraire, a été montée avec le plus grand soin, comme l'un des grands succès du Théâtre de la Gaîté, à Paris, avec des décors et des costumes nouveaux.